

Compte rendu tenant lieu de procès-verbal

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze, le quinze janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur RÉGEARD Loïc, Maire.

Étaient présents : MM. MASSON Jean-Paul, MONTIGNÉ Claude, LEFEUVRE André, CROQUISON Sébastien, BESSIN Pascal, BARBY Éric, EGAULT Pascal, Mmes GASCOIN Laurence, CAZIN Mireille, GUYNEMER Patricia, NIVOL Nadine, NIVOLE Nathalie, VERGER Laurence, ROZE Marie-Paule, SAUVEUR Pauline et HOUIT Yolande.

Absents excusés : M. DESHAYES Jean-Yves (a donné procuration à M. Régeard Loïc)

Absent : M. de LORGERIL Olivier

Un scrutin a eu lieu ; M. MASSON Jean-Paul a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 décembre 2014
 - Élection du secrétaire de séance
1. Groupement de commandes de fourniture d'électricité– **délibération**
 2. Demande de quitus par la SADIV pour l'opération du lotissement de la Champagne du Moulin à Vent– **délibération**
 3. Aménagement urbain (rue du Bourg et rue Chateaubriand) : convention avec les services du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine et demande de subvention au titre des amendes de police – **délibérations**
 4. Projet des préaux et des sanitaires à l'école – **délibération**
 5. Propositions des travaux à envisager en 2015 (orientations budgétaires)
 6. Informations diverses
 7. Questions diverses

I- **ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ (N°01-2015)**

Nomenclature : 1.4 autres contrats

Contexte local :

Conformément à ses statuts, le Syndicat Départemental d'Énergie 35 est habilité à être coordonnateur de groupements de commandes.

Pour répondre aux obligations de l'ouverture du marché de l'électricité et dans une optique d'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE 35, réuni le 18 novembre 2014, a décidé de constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Le comité syndical du SDE 35, réuni le 9 décembre 2014, a validé la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération.

Celle-ci a une durée permanente.

La commission d'appel d'offres est celle du SDE 35, coordonnateur du groupement, chargé de la passation des marchés d'achat d'électricité.

L'exécution des marchés est assurée par la commune de Pleugueneuc.

Contexte réglementaire :

Vu la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° Com_2014/11-18/07 prise par le comité syndical du SDE35 le 18 novembre 2014, décidant de la création d'un groupement de commandes de fourniture d'électricité,

Vu la délibération N° Com_2014/12-09/06 prise par le comité syndical du SDE35 le 9 décembre 2014 approuvant la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'électricité,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'électricité du SDE 35 annexée à la présente délibération,

Et considérant qu'il est dans l'intérêt de notre commune d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'électricité, annexée à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** l'adhésion de Pleugueneuc au groupement de commandes de fourniture d'électricité ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement ;
- **D'AUTORISER** le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Pleugueneuc.

II- QUITUS DÉFINITIF POUR LA GESTION DU LOTISSEMENT DE LA CHAMPAGNE DU MOULIN A VENT (N°02-2015)

Nomenclature : 7.10 Divers

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la SADIV en date du 11 décembre 2014 nous demandant de leur donner quitus définitif pour clôturer l'opération du lotissement de la Champagne du Moulin à Vent, suite à la convention publique d'aménagement signée le 25 avril 2003.

Vu la délibération n°39-2014 du 08 avril 2014 portant sur l'approbation du rapport d'activités en date du 31.12.2013,

Vu la délibération n°40-2014 du 08 avril 2014 portant sur la revente à la commune des 10 lots restant à commercialiser,

Vu l'acte notarié dressé le 23 mai 2014 par Me Clossais, notaire à Saint-Pierre de Plesguen (35),

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE DONNER** quitus définitif à la SADIV pour l'opération du lotissement de la Champagne du Moulin à Vent,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

III- AMÉNAGEMENT URBAIN DE LA RUE DU BOURG ET DE LA RUE CHATEAUBRIAND CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT (N°03-2015)

Nomenclature : 7.10 Divers

Vu la délibération n°16-2014 du 11 mars 2014 portant sur l'avant-projet sommaire de l'aménagement de sécurité, rue du Bourg et rue Chateaubriand ;

Vu la délibération n°64-2014 du 05 juin 2014 portant sur l'avant-projet détaillé de l'aménagement de sécurité, rue du Bourg et rue Chateaubriand ;

Cet avant-projet détaillé inclut notamment la réfection du tapis d'enrobé sur la route départementale n°75.

A ce titre, le Département peut prendre en charge la couche de roulement en enrobés à hauteur de 7.45 € HT par m², calculée sur la base d'une largeur de chaussée moyenne de 5.50 m, pour une surface totale de 2 300 m².

Par ailleurs, des travaux de réparation de la structure de la chaussée, liés à l'usure normale, ont été identifiés. Une subvention complémentaire sera accordée sur la base d'une surface de purges de 100 m² pour un coût d'un montant maximal de 4 800 €.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de partenariat avec le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine pour les travaux d'enrobés susnommés ainsi que tous les documents à intervenir.

IV- AMENDES DE POLICE – DOTATION 2014 – PROGRAMME 2015 (N°04-2015)

Nomenclature : 7.5 Subventions

OBJET : AMÉNAGEMENTS PIÉTONNIERS PROTÉGÉS ET SIGNALISATION ROUTE DÉPARTEMENTALE N°75 – RUE DU BOURG ET RUE CHATEAUBRIAND

Vu la délibération n°16-2014 du 11 mars 2014 portant sur l'avant-projet sommaire de l'aménagement de voirie, rue du Bourg et rue Chateaubriand ;

Vu la délibération n°64-2014 du 05 juin 2014 portant sur l'avant-projet détaillé de l'aménagement de voirie, rue du Bourg et rue Chateaubriand ;

M. le Maire précise que ce projet est susceptible d'être éligible au titre des amendes de police. En effet, il s'agit de l'aménagement de quatre passages piétons protégés. Par ailleurs, ce dernier a été validé par les services de l'agence routière départementale du Pays de Saint-Malo. Le montant estimatif des travaux susnommés s'élève à 6 984.00 € HT.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention spécifique au titre des amendes de police pour l'aménagement de quatre passages piétons protégés sur la route départementale n°75, rue du Bourg et rue Chateaubriand, dont l'estimation s'élève à 6 984.00 € HT.
- **CHARGE** M. le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

V- AMENDES DE POLICE – DOTATION 2014 – PROGRAMME 2015 (N°05-2015)

Nomenclature : 7.5 Subventions

OBJET : AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ - ROUTE DÉPARTEMENTALE N°75 – RUE DU BOURG ET RUE CHATEAUBRIAND

Vu la délibération n°16-2014 du 11 mars 2014 portant sur l'avant-projet sommaire de l'aménagement de sécurité, rue du Bourg et rue Chateaubriand ;

Vu la délibération n°64-2014 du 05 juin 2014 portant sur l'avant-projet détaillé de l'aménagement de sécurité, rue du Bourg et rue Chateaubriand ;

M. le Maire précise que ce projet est susceptible d'être éligible au titre des amendes de police. En effet, il s'agit de l'aménagement de sécurité de la rue du Bourg et de la rue Chateaubriand (effet de rétrécissement). Par ailleurs, ce dernier a été validé par les services de l'agence routière départementale du Pays de Saint-Malo. Le montant estimatif des travaux susnommés s'élève à 14 450 € HT.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention spécifique au titre des amendes de police pour l'aménagement de sécurité sur la route départementale n°75, rue du Bourg et rue Chateaubriand, dont l'estimation s'élève à 14 450 € HT.
- **CHARGE** M. le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

VI- AMENDES DE POLICE – DOTATION 2014 – PROGRAMME 2015 (N°06-2015)

Nomenclature : 7.5 Subventions

OBJET : CHEMINEMENT PIÉTONNIER - ROUTE DÉPARTEMENTALE N°75 – RUE DU BOURG

Vu la délibération n°16-2014 du 11 mars 2014 portant sur l'avant-projet sommaire de l'aménagement de sécurité, rue du Bourg ;

Vu la délibération n°64-2014 du 05 juin 2014 portant sur l'avant-projet détaillé de l'aménagement de sécurité, rue du Bourg ;

M. le Maire précise que ce projet est susceptible d'être éligible au titre des amendes de police. En effet, il répond à une préoccupation de sécurité routière. Par ailleurs, ce dernier a été validé par les services de l'agence routière départementale du pays de Saint-Malo. L'opération envisage le cheminement piétonnier rue du Bourg, jusqu'à présent très étroit et inadapté. Le montant estimatif des travaux susnommés s'élève à 12 500 € HT.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention spécifique au titre des amendes de police pour l'aménagement piétonnier protégé le long de la route départementale n°75, dont l'estimation s'élève à 12 500 € HT.
- **CHARGE** M. le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

VII- AMENDES DE POLICE – DOTATION 2014 – PROGRAMME 2015 (N°07-2015)

Nomenclature : 7.5 Subventions

OBJET : CHEMINEMENT PIÉTONNIER - RD N°75 – RUE CHATEAUBRIAND

Vu la délibération n°16-2014 du 11 mars 2014 portant sur l'avant-projet sommaire de l'aménagement de sécurité, rue du Bourg ;

Vu la délibération n°64-2014 du 05 juin 2014 portant sur l'avant-projet détaillé de l'aménagement de sécurité, rue du Bourg ;

M. le Maire précise que ce projet est susceptible d'être éligible au titre des amendes de police. En effet, il répond à une préoccupation de sécurité routière. Par ailleurs, ce dernier a été validé par les services de l'agence routière départementale du pays de Saint-Malo.

L'opération envisage le cheminement piétonnier rue Chateaubriand, jusqu'à présent très étroit et inadapté. Il participe également à la liaison du centre-bourg et du cimetière communal. Le montant estimatif des travaux susnommés s'élève à 10 125 € HT.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention spécifique au titre des amendes de police pour l'aménagement piétonnier protégé le long de la route départementale n°75, rue Chateaubriand, dont l'estimation s'élève à 10 125 € HT.
- **CHARGE** M. le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

VIII- AMENDES DE POLICE – DOTATION 2014 – PROGRAMME 2015 (N°08-2015)

Nomenclature : 7.5 Subventions

OBJET : AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ SUR VOIRIE EN CAMPAGNE

M. le Maire précise que le projet d'aménagement des bandes rugueuses au lieu-dit « Couëdan » et au lieu-dit « Le Perquer » est susceptible d'être éligible au titre des amendes de police.

En effet, il répond à une préoccupation de sécurité routière.

L'opération envisage la pose de bandes rugueuses à 4 endroits sur les routes communales où la vitesse est jugée excessive. La règle des 3 alertes dans la zone d'approche devra être respectée.

Le montant estimatif des travaux susnommés (fourniture et pose des 3 bandes rugueuses par site et signalisation adaptée) s'élève à 2 208 € HT.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention spécifique au titre des amendes de police pour l'aménagement de sécurité en campagne dont l'estimation s'élève à 2 208 € HT.
- **CHARGE** M. le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

IX- PROJET SCOLAIRE : AMÉNAGEMENT DES PRÉAUX ET DES SANITAIRES A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ET CONSTRUCTION D'UN LOCAL DE RANGEMENT POUR LES JEUX EXTÉRIEURS DANS LA COUR DE LA MATERNELLE (N°09-2015)

Nomenclature : 1.1 Marchés publics

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que l'école élémentaire du groupe scolaire ne dispose pas aujourd'hui d'un préau de dimensions satisfaisantes au regard de l'effectif (125 enfants scolarisés en primaire). Les sanitaires actuels accessibles directement dans la cour sont peu adaptés à l'usage. Ces derniers datent des années 50. De la même façon, la cour maternelle ne permet pas le rangement des jeux extérieurs (trotinettes, vélos, etc.). L'opportunité de créer de nouveaux sanitaires et de construire un préau plus spacieux et un local de rangement pour les classes maternelles est envisagée comme suit :

1- Partie sanitaires

Les sanitaires prendront place sous le préau actuel et bénéficieront d'un accès plus facile à l'abri des intempéries depuis les classes (création de 5 cabines WC et 3 urinoirs). La démolition du bloc sanitaire existant libérera la façade sur rue d'un élément peu valorisant et laissera la place au projet du préau.

2- Implantation du préau d'une centaine de m²

Trois hypothèses ont été proposées :

- a) A la manière d'une galerie courant le long des façades ouest et est, abritant ainsi les entrées et les sorties des classes directement ouvertes sur la cour,
- b) Préau d'un seul tenant offrant un espace d'évolution extérieur abrité,
- c) Double préau : l'un à la manière d'une galerie courant de la façade est, l'autre plus important dans le creux de l'angle formé par la bibliothèque.

3- Construction d'un local de rangement pour les jeux extérieurs des tout petits dans la cour des maternelles

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le projet de réhabilitation des sanitaires sous le préau de l'école primaire,
- **RETIENT** le projet du double préau qui semble le plus adapté (galerie courant le long de la façade est et ouest et retour sur la rue à l'entrée de la cour),
- **DEMANDE** au Maître d'œuvre de proposer une esquisse de la double galerie en supprimant l'avancée devant les classes de CE2 et CP lors de la prochaine séance municipale,
- **SOLLICITE** l'octroi des subventions suivantes : Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (40 %), réserve parlementaire et plan de relance auprès du Conseil Général 35 (20 % modulé).
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

X- INFORMATIONS DIVERSES

1- BILAN – TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2014

M. le Maire présente succinctement les dépenses et les recettes d'investissement réalisées en 2014. Elles se présentent comme suit :

Investissement 2014

I- Dépenses totales : 791 430.66 €

- Travaux : 661 982.62 €
- Remboursement du capital : 129 448.04 €

1- Travaux 2014

Programme 026 : réserve foncière	6 060.71 €
Programme 030 : ouvrages bibliothèque	4 161.70 €
Programme 034 : Acquisitions mobiliers, postes informatiques mairie, vidéoprojecteurs école, matériels techniques	11 813.97 €
Programme 039 : école (installations prises électriques, travaux divers)	1 947 €
Programme 067 : voirie urbaine	3 801.60 €
Programme 068 : voirie rurale	Dépenses : 46 300.54 € Recettes : 10 200.00 €
Programme 096 : Presbytère	Dépenses : 14 282.76 € Recettes : 16 539.69 €
Programme 098 : école et ALSH	Dépenses : 368 683.64 € Recettes : 479 979.07 €
Programme 100 : signalétique campagne	1 153 €
Programme 103 effacement réseaux rue du stade	25 643 €
Programme 105 : logiciel mairie	4 395 €
Programme 106 : itinéraire piste cyclable	1 435 €
Programme 107 : plan topographique cimetière	1 122 €
Programme 108 : plateau multisports et aire de jeux	136 849.06 €

Programme 109 : Aménagement rue du Bourg etc.	6 227.68 €
Programme 110 : modification du PLU	6 608.44 €
Programme 111 : mobiliers ALSH	13 440.43 €
Programme 112 : mobilier 9 ^{ème} classe	5 646.24 €
Programme 113 : extension BT impasse des Jardins	2 829.12 €

II- Recettes totales : 1 126 650.56 €

- Recettes N : 989 416.62 €
 - Recettes liées à un programme (subventions) : 506 718.76 €
 - FCTVA : 184 595 €
 - Taxe d'aménagement : 16 246.93 €
 - Dépôt et caution : 300 €
 - Opérations d'ordre : 298.93 €
 - Affectation : 250 000 €
 - Prêt CAF : 31 257 €
- Excédent N-1 : + 137 233.94 €

Soit un excédent cumulé 2014 : 335 219.90 €

2- ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2015

- Présentation par M. Montigné, Adjoint en charge de la voirie, des routes qui pourraient être réhabilitées.

L'estimation pour les routes suivantes va être sollicitée auprès des services de la voirie de la Communauté de Communes : route de Couëdan avant la pose des bandes rugueuses, route au lieu-dit Les Oliviers et allée au lieu-dit La Ville Morhain (empierrement réalisé en 2014). L'estimation porte sur 1 300 ml.

- Aménagement derrière l'école

Les enseignants souhaitent qu'une clôture soit édifiée autour de l'aire de jeux pour les tout petits (sécurité). En parallèle, il serait opportun de prévoir l'installation de petits mobiliers urbains tels que des bancs, des poubelles et des porte-vélos. Esprit parc recherché.

- Isolation du plafond autour du réfectoire ? afin d'atténuer le bruit au moment des repas scolaires

Autres projets ...

- Aménagement urbain : Rue du Bourg et rue Chateaubriand
- Préaux et sanitaires à l'école
- Programme de voirie
- Nettoyage de l'étang de Pitrel
- Acquisition d'un logiciel cimetière

- Extension BT au lieu-dit « L'Hôpital »
- Aménagement de sécurité (4 villages)
- Aménagement éclairage de 4 abribus scolaires en campagne
- Appel à concours : projet rénovation de la mairie
- Ecole : aménagement de la clôture près de l'aire de jeux, isolation acoustique du réfectoire, rénovation des toitures
- Effacement des réseaux rue d'Armor
- Ouvrages de la bibliothèque
- Réserve foncière
- Peintures intérieures de l'église

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Loïc RÉGEARD déclare la session close. La séance est levée à 22 heures.

Le Maire,

M. Loïc Régeard